**Réglement 2019**

 **

**La Clacyclo est une aventure de 5 jours à vélo, sans assistance.**

**Départ : Paris, destination : secrète.**

**Du 1er au 5 mai 2019.**

**1. Matériel et documents obligatoires**

**Matériel**

Voici la liste du **matériel obligatoire** pour participer à la Clacyclo :

1. Un casque
2. Une sonnette
3. Un gilet haute visibilité ou similaire
4. Un éclairage à l’avant et à l’arrière
5. Un cadenas de qualité ;
6. Un duvet et un drap pour les personnes ayant choisi la formule avec hébergement ;
7. Un téléphone avec connexion à Internet (nous communiquerons des informations via l’application Whatsapp et les emails). Nous fournirons également chaque jour un carnet de route imprimé avec les itinéraires conseillés, le *checkpoint* à rejoindre et les hébergements du soir.

**Rappel des équipements obligatoires pour un cycliste selon le code de la route français :**

* éclairage à l’avant : 1 feu unique émettant une lumière blanche ou jaune (Art R195),
* éclairage à l’arrière : 1 feu rouge fixe (Art R195),
* un ou plusieurs dispositifs réfléchissants de couleur rouge visibles de l’arrière. Des

dispositifs réfléchissants orangés visibles latéralement. Des catadioptres sur les roues et les pédales *(*Art R196)

**Documents administratifs**

Il sera obligatoire d’envoyer courant avril, par email à l’adresse clacyclo@gmail.com, les documents suivants à l’organisation :

1. **Certificat d’Assurance de Responsabilité Civile.** Il suffit de faire une

demande de justificatif à votre assureur, la responsabilité civile est généralement comprise dans votre assurance habitation.

1. **Certificat d’Aptitude** de “*non contre-indication à la pratique du cyclisme en longue distance*” délivré par votre médecin traitant, datant de moins de 3 mois. Une licence de club cycliste est acceptée uniquement si celle-ci a été délivrée sur présentation d’un certificat médical (mention sur la licence).
2. **Règlement signé** (signature en page 8)

**Sans ces documents, impossible de participer à la Clacyclo.**

**2. Règlement de la Clacyclo**

**Ceci n’est pas une course**

La Clacyclo n’est pas une course, mais une aventure à vélo organisée dans un esprit de **“voyage sportif”** au long cours.

* La Clacyclo est un brevet (“aventure cycliste en autonomie”) pour les participants.
* Aucun classement ne sera établi et les participants ne seront pas chronométrés. Il n’y a rien à gagner pour les plus rapides.
* Cette épreuve n’étant pas une course, il n’y a pas de date butoir d’arrivée, si ce n’est que le dimanche 5 mai, la **présence des organisateurs sur le lieu d’arrivée prend fin à 17 heures** pour le retour en bus vers Paris.

**Adhésion à l’association La Clacyclo**

* Chaque participant devra signer une adhésion à l’association loi 1901 *La Clacyclo*, association organisatrice ;
* Le signataire deviendra de ce fait un adhérent de l’association *La Clacyclo*

jusqu’au 31/12/2019. Les inscrits à la Clacyclo sont des membres dits “*bénéficiaires*”, c’est à dire de simples usagers de l’association qui ne peuvent pas participer aux assemblées générales ;

* La **cotisation de 10€ à l’association est comprise dans les frais d’inscription** ;

**Age minimum**

Les participants à la Clacyclo doivent avoir 18 ans au moment du départ. Les mineurs même accompagnés par un adulte / parent ne sont pas acceptés.

**Aptitude physique**

Les participants doivent être médicalement aptes à des épreuves de longue distance et présenter un certificat médical l’attestant (licence sportive soumise à un examen médical ou un certificat médical de moins de 3 mois - “*non contre-indication à la pratique du cyclisme en longue distance*”.)

**Responsabilité civile**

Chaque participant doit présenter avant le départ son **attestation responsabilité civile** (généralement comprise dans l’assurance habitation).

Il est expressément indiqué que les randonneurs participent au brevet sous leur propre et exclusive responsabilité.

**Sécurité sur la route**

**Le Code de la route doit être respecté** lorsque vous pédalez sur des routes ouvertes à la circulation. Vous allez circuler sur des routes et chemins ouverts à d’autres usagers. Merci de respecter les piétons, les autres vélos croisés et voitures. Vous n’êtes pas prioritaire, restez courtois en toutes circonstances.

Voir la liste des équipements obligatoires au paragraphe “*Matériel*” pour garantir votre sécurité.

Chaque participant est libre de rouler quand il le veut. Nous tenons toutefois à vous avertir que la route de nuit est particulièrement dangereuse. Nous vous recommandons donc de vous arrêter quelques heures avant la tombée de la nuit et de bien organiser votre journée de vélo en partant tôt le matin.

En participant à la Clacyclo, vous vous engagez à tenir compte des recommandations de la direction de l’épreuve et/ou des bénévoles.

**En cas d’incident**

De par la nature que nous souhaitons donner à cette aventure, les bénévoles présents sur les différents checkpoints ne seront pas habilités à vous porter assistance.

**En cas d’accident ou de blessure, contactez les secours.** Vous pouvez également avertir la direction de l’épreuve au numéro indiqué dans votre “*Passeport de l’aventure*” qui vous sera remis mercredi 1er mai.

En cas d’abandon, merci de le signaler à la direction de l’épreuve. Aucun remboursement ne pourra être effectué en cas d’abandon.

**Autonomie**

Le principe retenu est celui de l’**autonomie** complète ou quasi complète selon les formules.

Chaque cycliste est **autonome** quant à :

* son **vélo, son état de fonctionnement** pour un usage d’endurance sur route, chemins de halages, voies vertes, chemins balisés, sa maintenance et sa protection (y compris contre le vol), avant, pendant et à l’issue de l'évènement ainsi que ses bagages ;
* son **alimentation et ses boissons** pour et pendant toute la durée de l'évènement : chaque participant doit acheter sa nourriture au gré du voyage. Gardez en tête que nous serons en plein pont du 1er mai, de nombreux commerces risquent d’être fermés ;
* la **gestion de son itinéraire**, de sa progression, sa gestion du sommeil et par extension sa sécurité. Un point de passage sera obligatoire par jour. En dehors de ce *checkpoint*, l’itinéraire est libre. L’organisation indiquera les itinéraires possibles à chaque participant au moyen d’une carte par étape.

|  |
| --- |
| L’autonomie est complète ou quasi complète selon les formules :* Formule **Baroudeuse** : autonomie complète
* Formule **Aventurière** : le trajet retour à Paris le dimanche 5 mai en soirée, en bus, avec un vélo, est inclus dans les frais d’inscription.
* Formule **Cyclotouriste** : le trajet retour à Paris le dimanche 5 mai en soirée et les hébergements chaque soir sont inclus dans les frais d’inscription.
* Formule **Touriste** : le trajet retour à Paris le dimanche 5 mai en soirée, les hébergements chaque soir ainsi que la location d’un vélo du mardi 31 avril après-midi au dimanche 5 mai sont inclus dans les frais d’inscription.
 |

**L’organisation ne sera pas en mesure de vous aider en cas de grosse fatigue ou de pépins mécaniques.** Nous insistons donc sur l’importance de l’entraînement pour (i) être capable d’enchaîner plusieurs journées de vélo d’affilée avec minimum 80km par jour et (ii) savoir réaliser des opérations de base sur votre vélo (changer une chambre à air, régler ses freins, démonter son vélo, etc.).

Les véhicules d’assistances sont interdits. Les seules assistances autorisées sont celles que vous trouverez sur la route : magasins, restaurants, hôtels… Nous autorisons également l'assistance locale, de personnes que vous rencontrerez sur le parcours, à condition que cela ne soit pas prémédité et que vous ne les connaissiez pas.

Tout participant cédant son carnet de route à une tierce personne sera disqualifié. Cette cession dégage de fait la responsabilité de l’organisation en cas d’accident subi ou provoqué par ce tiers lors de la randonnée.

Chaque cycliste doit disposer des équipements nécessaires afin de faire face aux conditions météorologiques susceptibles d’être rencontrées ainsi qu’aux éventuels incidents (crevaisons, bris de chaîne, chutes...). L’organisation ne pourra pas s’occuper d’éventuels soucis physiques ou mécaniques, il n’y a pas de véhicule d’assistance.

**Brief mardi 31 avril soir**

Le briefing du mardi soir à Paris est fortement conseillé. C’est à cette occasion que l’organisation vous remettra quelques équipements (qui ne figurent pas parmi la liste mentionnée plus haut) et votre “Passeport de l’Aventure”. Nous transmettrons ce brief par mail pour que tous les participants, y compris ceux ne pouvant venir mardi soir à la réunion, en aient connaissance.

Le lieu de départ de la Clacyclo ne sera dévoilé que le mardi 31 avril.

**Départ**

Le départ de la Clacyclo aura lieu le **mercredi 1er mai à 8h** dans Paris *intra-muros*. Afin de ne pas constituer de pelotons, plusieurs vagues de départ seront constituées.

**Itinéraire**

L’itinéraire de la Clacyclo est **libre**. Des points de passage appelés “*checkpoints*” sont obligatoires. Pour obtenir son brevet de la Clacyclo et être *finisher* de l’épreuve, les participants devront montrer les tampons de chaque checkpoint sur leur carnet de route.

L’itinéraire étant libre, l’organisation ne fournit pas de tracé à respecter scrupuleusement. Chaque jour une **carte de l’étape à venir vous sera distribuée**. Sur cette carte figureront les itinéraires possibles, le prochain *checkpoint*, le logement du soir pour les formules *La Cyclotouriste* et *La Touriste*, les points d’intérêt de l’étape ainsi que des numéros à contacter en cas d’urgence.

Quel que soit l’itinéraire emprunté, il faut compter au **minimum 80km par jour** pour rejoindre le prochain checkpoint et arriver à destination dimanche après-midi.

Pédaler au minimum 400 km en 5 jours n’est pas une mince affaire. Nous invitons chaque participant à s’entraîner et à ne pas s’encombrer pour **voyager le plus léger possible.**

**Checkpoints**

Des points de passage appelés “*checkpoints*” sont obligatoires. Les participants devront valider un *checkpoint* par jour.

Les *checkpoints* peuvent être validés à tout moment, les tranches horaires indiquées ne correspondent qu’à des heures de présence des organisateurs et bénévoles. Si aucun bénévole n’est présent sur le checkpoint, vous pourrez valider votre passage aux checkpoints par une photo, un ticket de carte bleue, une facture, etc. Le dernier *checkpoint* est celui de la ville d’arrivée.

**Equipement conseillé**

Pour que votre balade à vélo sur 5 jours soit le plus agréable possible, nous vous conseillons les équipements suivants :

* Selle confortable ;
* Porte bagages muni de sacoches permettant de transporter les bagages en sécurité ;
* Béquille vélo centrale ;
* Cape de pluie ;
* Coupe vent ;
* Sacoche de guidon ;
* Lunette de soleil ;
* Cuissard ;
* Tente et duvet pour les personnes sans hébergement qui ont l’intention de camper

**Respect des lieux traversés**

Nous invitons les participants à respecter les lieux (restaurants, hôtels, campings, etc.) qui les reçoivent ainsi que les abords des routes empruntées par la Clacyclo.

* Il est formellement interdit de jeter des ordures sur la route ;
* Les participants pourront être tenus responsables des dégradations constatées ;
* Les participants doivent respecter la nature et les propriétés privées.

Il en va du confort de tous, de l’image de la Clacyclo et des voyageurs à vélo, alors nous comptons sur vous !

|  |
| --- |
| **Information à destination des formules Baroudeuse + Aventurière sur le bivouac :** Le **bivouac** est un campement temporaire dans un endroit peu ou pas aménagé, généralement pratiqué en pleine nature par des personnes faisant des activités de plein air (randonnée, escalade, vtt, kayak, etc.) sur plusieurs jours. Un bivouac se fait du coucher du soleil à son lever, une seule nuit au même endroit et avec un campement léger et sommaire (tente ou pas). Il est interdit de camper dans les lieux publics suivants : * Forêts, bois et parcs classés comme « *espaces boisés à conserver* ».
* Routes et chemins.
* Bords de mer.
* A moins de 200 m d’un point de captage d’eau potable.
* Sites classés dans les « *zones de protection du patrimoine de la nature et des sites* ».
* A moins de 500 m d’un monument classé « historique ».
* Les préfectures ou communes peuvent également interdire des lieux publics de manière temporaire ou permanente. Ces interdictions sont généralement affichées en mairie ou signalées par des panneaux auprès des zones interdites.

Plus d’infos sur le bivouac sur ce lien : https://www.lecampingsauvage.fr/legislation-et-reglementation/camping-sauvage-bivouac  |

**Annulation**

Les participants peuvent annuler leur participation à la Clacyclo **sans frais jusqu’au 4 mars 2019**. Pour cela, il suffit d’annuler sa contribution sur le site Ulule :

https://fr.ulule.com/la-clacyclo/

Après cette date, aucune annulation ne sera remboursée, quel que soit le motif. L’organisation a créé un groupe Facebook privé sur lequel les participants annulant leur inscription pourront proposer de revendre leur ticket <https://www.facebook.com/groups/538980453289384/>

Une liste d’attente de personnes souhaitant rejoindre l’aventure a été également constituée pour faciliter la revente.

En cas de non respect du règlement, l'organisation pourra exclure définitivement un participant et lui demander de quitter l’aventure.

**La Clacyclo est un événement porté par des bénévoles, merci de faire le maximum pour le rendre le plus agréable et convivial possible.**

Bonne route !

L’équipe de La Clacyclo

clacyclo@gmail.com

*En m’inscrivant à la Clacyclo, je certifie avoir pris connaissance et accepter le règlement de l’événement.*

Le ………………… à ………………………………….

Signature :